



Schweizerischer American Football Verband Fédération Suisse de Football Américain

DEMANDE DE LICENCE

- Première demande
- Prolongation
- Nouvelle catégorie
- Transfert national
- Transfert international

N° de licence actuelle
(pas pour une 1^{ère} demande _____)

Bitte in Blockschrift ausfüllen

Nom: _____

Prénom: _____

Rue/Nr.: _____

NAP/Lieu: _____

Date naiss: _____

Nationalité: _____

Je suis un CH, EU- ou EFTA citoyen.

Je ne en suis aucun CH, EU- ou EFTA citoyen.
Si je tombe sous les exceptions le règlement de jeu 3.1, je dois régler les documents nécessaires !

Licences relatives aux clubs (cocher au max. un champ, exception Flag Football)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Joueur homme | <input type="checkbox"/> Joueur flag football | <input type="checkbox"/> Aide |
| <input type="checkbox"/> Joueur junior | <input type="checkbox"/> Head coach | <input type="checkbox"/> Comité du club |
| <input type="checkbox"/> Joueur junior U16 | <input type="checkbox"/> Assistant Coach | <input type="checkbox"/> Cheerleader |

Licences relat. à la fédération

- Fonctionnaire de la fédération
- Arbitre Tackle Football
- Arbitre Flag Football

Toute personne signant cette demande de licence, confirme avoir lu et accepté les directives se trouvant sur la deuxième page (juridiction d'arbitrage, observation des statuts et règlements ainsi que la responsabilité et les assurances) dans leur ensemble

Nom du club
(Seul. pour des licences relatives aux clubs)

Nom du club précédent
(Seul. lors de transfert CH ou Europe)

Lieu et date

Lieu et date

Signature du responsable du club

Signature de la personne désirant une licence

Pour les demandes de mineurs (Tackle Football)

Demande pour juniors : Je suis d'accord, que mon fils **joue** dans les catégories hommes et juniors

Lieu / date

Signature du titulaire de l'auto rité parentale

Juridiction d'arbitrage

Les litiges de droit civil entre les organisations et les personnes suivantes, sont soumis à la juridiction d'arbitrage sous exclusion de la juridiction ordinaire.

- a. la FSFA,
- b. les clubs membres de la FSFA,
- c. les associations cantonales et régionales de la FSFA,
- d. les personnes titulaires d'une licence de la FSFA (pour autant que ceux-ci résultent dans la qualité de titulaire de la FSFA)

Les litiges, soumis à l'arbitrage, seront jugés par un arbitre unique du Tribunal arbitral du sport avec siège à Lausanne. Une voie de recours contre la décision est expressément exclue ; sous réserve de droit impératif. Pour le reste sont valable les règlements et dispositions du Tribunal arbitral du sport.

Toute personne demandant une licence pour une des catégories accepte irrévocablement cette clause d'arbitrage.

Observation des statuts et règlements de la FSFA

Toute personne demandant une licence pour une des catégories, exprime, qu'elle observera les statuts et règlements valable sans restriction. Ceux-ci se trouvent au près de chaque club membre de la FSFA. Toute personne licenciée n'appartenant pas à un club membre de la FSFA, peut solliciter les statuts et les règlements au près de la direction.

De fausses données dans la demande de licence peuvent conduire à des sanctions disciplinaires contre le demandeur ainsi que contre son club.

Responsabilité et assurance

Le football américain est un sport présentant des dangers potentiels. Toute personne demandant une licence pour une des catégories, exprime, qu'elle dispose d'une couverture d'assurance suffisante pour le sport football américain. Elle tient compte, qu'elle ne peut pas rendre la FSFA et ses fonctionnaires responsables des maladies ou accidents relevant de la pratique de ce sport ; sous réserve de droit impératif.

Annexes obligatoires lors d'une première demande:

- **Toutes les catégories** : Photo passeport dimension 40 x 50 mm (noter le nom au dos SVP)
- **Joueur et coach, ayant joué à l'étranger en dernier lieu** : Carte de transfert international de l'EFAF.
- **Joueur et coach, ayant joué chez une autre Club SAFV** : Carte de transfert de la FSFA.
- **Head coaches, assistant coaches, joueur homme, joueur junior et joueur junior U16**: Preuve de la nationalité (ex. copie de la carte d'identité) et déclaration de subordination doping
- **Joueur flag football et cheerleader** : Preuve de l'âge (ex. copie de la carte d'identité)

Suppléments nécessaires lors des prolongations après 5 ans :

- **Toutes les catégories** : Photo passeport dimension 40 x 50 mm (noter le nom au dos SVP)

Suppléments nécessaires pas de CH, EU- ou EFTA citoyen, s'ils réalisent les exceptions du règlement de jeu à 3.1 Art.33 :

- **Ausländerausweis C**